



Justice en péril, tous concernés

Le 29 janvier, fonctionnaires, magistrats et avocats étaient dans la rue pour dénoncer, aux côtés de l'ensemble des salariés, la politique de relance du gouvernement qui ignore les attentes des salariés et notamment la question cruciale du pouvoir d'achat, ainsi que le démantèlement du service public de la Justice, amorcé par la suppression massive de juridictions, de services et d'établissements.

Cette politique conduit inexorablement vers une dégradation sans précédent du service rendu aux justiciables et aggrave encore les conditions de travail des personnels soumis à une logique productiviste, incompatible avec l'exigence de qualité réclamée par tous les citoyens en matière de Justice.

Le 3 mars, les ministres de la fonction publique n'ont nullement répondu aux revendications collectivement exprimées par les fonctionnaires afin de mettre un terme à cette politique de suppression massive d'emplois en instituant un moratoire pour 2009. Une baisse significative du budget consacré à l'aide juridictionnelle est annoncée, plus du tiers des tribunaux des affaires de sécurité sociales doivent être supprimés...

Le gouvernement n'a pas reculé d'un pas dans sa logique répressive (code pénal des mineurs, rétention de sûreté) et dans sa volonté de porter atteinte à l'indépendance de la justice (suppression des juges d'instruction sans modification du statut du parquet). Le projet de loi pénitentiaire qui sera voté à la hâte ne répond ni aux besoins des détenus et de leur famille, ni aux revendications des personnels.

Au final, c'est une Justice au rabais, axée sur le tout répressif et profondément inégalitaire que le gouvernement met en place.

La résistance contre cette entreprise de démolition du service public de la Justice s'impose et doit être amplifiée.

Le maintien d'un service public de proximité et de qualité est une nécessité impérieuse pour répondre aux besoins sociaux de solidarité d'autant plus importants en cette période où la crise économique fragilise la cohésion sociale.

En conséquence, les organisations syndicales du ministère de la Justice et le Syndicat des Avocats de France appellent tous les acteurs de l'institution judiciaire à faire de la journée interprofessionnelle unitaire du 19 mars une journée de forte mobilisation, en préparant grèves et manifestations avec l'ensemble des salariés.